



## Objectifs de la formation

Identifier les situations et définir le cadre juridique applicable  
Bien distinguer les différentes étapes à respecter

**Mardi 15 octobre 2024**

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes  
Salle du CA

**Durée : 6 heures**

De 9h à 12h  
De 14h à 17h

## Méthode

- *Support pédagogique (diaporama) comprenant des exemples remis aux stagiaires, puis diffusé par voie électronique après la session*
- *Exercices pratiques*
- *Réponse aux questions en direct*

## Programme

### 1. L'appropriation des biens sans maîtres par les collectivités du bloc communal

- Définition des biens sans maîtres
- Différenciation avec successions en déshérence
- Les modalités d'acquisition
- Quelles utilisations possibles des biens acquis ?
- Que faire en cas de revendication du bien ?

### 2. Les immeubles en état d'abandon

- Définition
- Quelle procédure mettre en œuvre ?
- La phase d'expropriation
- Que faire si le propriétaire n'a pas pu être identifié ?
- Quelles utilisations possibles du bien ?

**Intervenant : Sylvain LOHNER**

Expert des collectivités locales